

Brief de consultation

PROGRAMMATION 2024

Brief relatif aux événements organisés par le Mucem en septembre 2024 et à la mise en place d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

PREAMBULE

Le Mucem, premier musée national en région, est chargé de conserver et de présenter au public, en les situant dans une perspective historique, sociologique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Ouvert depuis juin 2013, le Mucem est situé sur un site d'exception, non loin du Vieux-Port de Marseille, et dispose d'une architecture forte qui marie le contemporain avec le bâtiment du J4 réalisé par Rudy Ricciotti et Roland Carta, et le patrimoine avec la réhabilitation du fort Saint-Jean. Il accueille chaque année plus d'1,3 millions de visiteurs.

Objet de l'AOT

- Proposer une offre adaptée et de qualité (boissons, petite restauration), pendant toute la durée des événements (offre en quantité suffisante) à des prix raisonnables (tarifs accessibles)
- Possibilité de se positionner sur un seul lot ou plusieurs lots

PRESENTATION DES PROJETS

1/ [On danse chez vous au Mucem ! + Journée du Patrimoine // \(Lot 1\)](#)

⇒ Samedi 21 septembre et Dimanche 22 septembre 2024 // Gratuit

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le chorégraphe Mehdi Kerkouche fait danser le Mucem pour la 5ème édition de « On danse chez vous ».

Placé sous le signe de la solidarité et de la célébration de la danse, ODCV réunit des artistes de tous horizons et styles chorégraphiques dans un marathon où se succéderont performances, initiations, échanges, battles et temps forts.

Cette année, la programmation met en avant des artistes venant notamment de la région marseillaise et du bassin méditerranéen. Ils investiront les différents espaces extérieurs du Mucem de la terrasse J4 au fort St Jean.

	Samedi 21 septembre 2024	Dimanche 22 septembre 2024
Emplacement de l'AOT	Place d'Armes (Fort Saint-Jean)	Place d'Armes (Fort Saint-Jean)
Horaires d'exploitation	12h00 – 22h30	12h00-19h00
Objet de l'exploitation	Bar restauration / possibilité de se restaurer le midi et le soir _ service continue dans l'après-midi	
Public attendu (estimatif)	1000 p	1000 p

2/ [Bien dans ma tête // \(Lot 2\)](#)

- ⇒ **Vendredi 27 septembre et Samedi 28 septembre 2024 // Gratuit**
- ⇒ Rencontres et ateliers

Pandémie de Covid, tensions géopolitiques, urgence écologique, addictions, omniprésence des écrans et isolement... Les jeunes générations sont exposées à de multiples risques et crises, et elles en paient le prix : troubles de l'attention, phobies scolaires et sociales, dépressions, tentatives de suicide... Pourquoi est-ce si stressant d'être « jeune » en 2024 ?

Afin de briser les stéréotypes sur la santé mentale, de libérer la parole et de mettre à disposition ses ressources (expositions, médiations et espaces adaptés), le Mucem, musée de société pleinement ancré dans son époque, propose deux journées dédiées à la santé mentale des jeunes : **une journée professionnelle le vendredi 27 et une journée et soirée ouverte à tous les publics le samedi 28 septembre.**

Au programme : un forum associatif, des temps de rencontres et d'échanges avec des spécialistes de la psychiatrie, de la psychologie et du soin, mais aussi des témoignages d'invités et de pairs, pour un état des lieux des désordres mentaux et psychiques affectant particulièrement les jeunes et un panorama des acteurs et des approches thérapeutiques.

Pour compléter le parcours de ces journées, des ateliers et performances artistiques : émotions, addictions, idées noires, pratiques corporelles... En famille ou entre amis, venez faire le point sur votre santé mentale et sur celle de vos proches. Parce qu'il est urgent de prendre soin de nous, explorons ensemble ce qui nous fait du bien. Pour aller mieux dans nos têtes, dans nos corps et avec les autres.

	Vendredi 27 septembre	Samedi 28 septembre
Emplacement de l'AOT	Forum	Forum et Place d'Armes
Horaires d'exploitation	9h00 – 15h30	10h-17h : Forum 18h-22h : Place d'Armes
Objet de l'exploitation	Tout public : importance d'une offre santé, bien-être, healthy food...	
Offre attendue	Accueil Thé/Café dès le matin et offre de restauration pour le midi	Accueil Thé/Café dès le matin et offre de restauration pour le midi + offre bar/restauration pour le soir
Public attendu (estimatif)	300 p	400 p : Forum 500/600p : Place d'Armes

Mise en place de l'AOT

- Le Mucem met à disposition de l'exploitant une structure BAR uniquement pour les événements qui se dérouleront sur la place d'Armes (dont les photos et en plans sont annexés à la présente consultation)

Remarques

- Les dates et horaires pourront être modifiés
- Les jauges communiquées ci-dessus correspondent aux jauges billetterie ou sécurité ; elles ne sauraient engager la responsabilité du Mucem quant à la fréquentation des soirées.
- Pour répondre à ce cahier des charges, les candidats peuvent répondre à un seul lot ou plusieurs lots, mais également se présenter seuls ou en groupement. Si tel est le cas, les candidats devront lister les exploitants avec lesquels ils travailleront sur les événements
- Pour la distribution des boissons, le bénéficiaire de l'AOT devra exclusivement utiliser des gobelets réutilisables (pas de verre) et disposer d'une vaisselle éco-responsable.
- L'exploitant devra venir avec le matériel nécessaire pour son activité (réfrigérateur, TPE, bain marie etc.) et faire part au Mucem de la puissance électrique dont il aura besoin.

Communication :

- L'exploitant assure la communication des soirées, en particulier sur les réseaux sociaux,
- Le Bénéficiaire doit prévoir une communication lisible et esthétique à destination du public (soin apporté à l'affichage de l'offre et des prix). Cette dernière devra être validée par le Mucem.

Points de Vigilance

- Les événements organisés en plein air pourront être annulés si les conditions météorologiques ne permettent pas d'accueillir l'événement → Pas d'indemnités pour les AOT en place
- Le réassort & la manutention devront se faire en dehors des horaires d'ouverture du musée : soit avant 10h00 (ouverture public)
- Le montage et le démontage se font en lien avec un régisseur du Mucem
- Le bénéficiaire sera tenu de se conformer à toute disposition législative ou réglementaire applicable à son activité. Il devra notamment respecter l'ensemble des consignes de sécurité (port d'équipements de protection individuel tel que des gants dans le cadre de toute manutention manuelle et mécanique et chaussures de sécurité en tous lieux).

Contractualisation :

- Rédaction d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) pour la durée de l'événement.
- Afin de pouvoir contractualiser, le bénéficiaire doit disposer d'un statut juridique (forme sous laquelle vous exercez votre activité), y compris pour les collectifs ou les associations (n° SIRET/SIREN – code APE).
- En contrepartie de la mise à disposition des espaces, le Bénéficiaire verse au Mucem une redevance correspondant à l'ensemble des activités exercées dans les espaces concédés pendant la période d'exploitation comme suit :

Pour le Lot 1 : Une redevance variable de 15% du chiffre d'affaire HT

Pour le Lot 2 : Une redevance fixe comprise entre 80€ et 150€

Consultation /Livrables :

Vous êtes invités à confirmer par retour de mail (joana.saada@mucem.org), votre souhait de participer à ce projet.

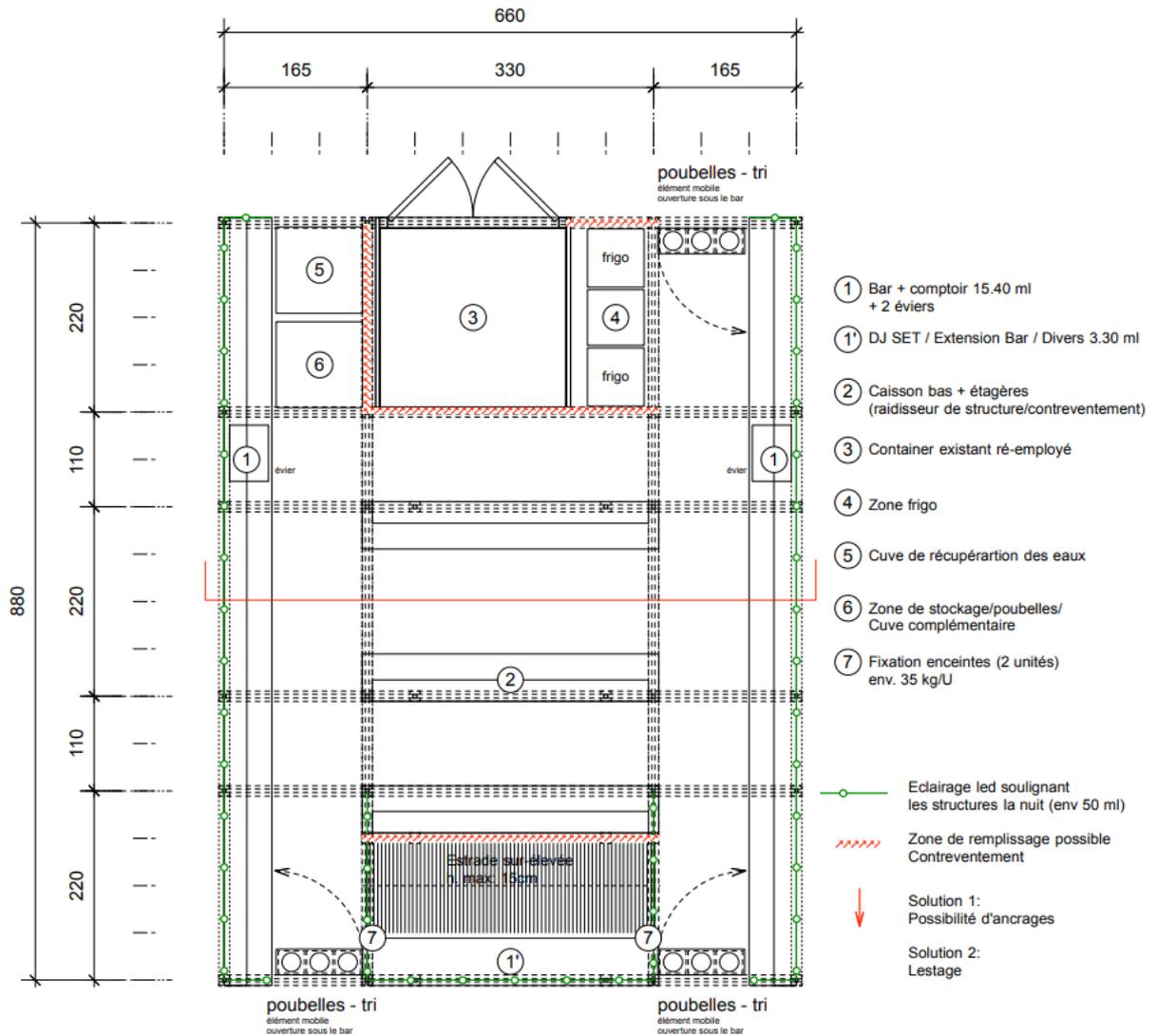
Dans l'affirmative, votre projet est attendu avant :

⇒ **Le vendredi 6 septembre 2024 avant 10h.**

Votre proposition devra correspondre à l'esprit de l'événement tel qu'explicité ci-dessus, et devra comporter :

- Une courte présentation de votre structure
- Le détail de votre offre « boissons – petite restauration », avec les prix associés et les prestataires envisagés
- Le Matériel que vous souhaitez apporter (réfrigérateur, TPE, tireuse à bière etc.)
- Vos besoins techniques (puissance électrique etc.)
- Les moyens humains à disposition → Liste du personnel affecté à chaque événement.
- Les informations juridiques concernant votre structure (Avis de Siren, RIB, autorisation de débit de boisson, assurance etc.) → annexe 2

Annexe 1 : Plan du BAR



BAR
ECHELLE 1/50



Annexe 2 : Documents à transmettre

I - Renseignements nécessaires à la signature d'une AOT ponctuelle :

- Statut juridique
- Adresse (siège)
- N° TVA Intracommunautaire
- N° SIRET
- Code APE
- Nom du représentant habilité à signer l'AOT
- Fonction du représentant susmentionné
- Coordonnées du représentant (courriel, tel)
- Taille de votre structure (moyens humains)

II - Pièces justificatives à fournir au Mucem :

- Extrait KBIS/avis de Siren
- RIB